

AGRÉMENTS VÉLO

Calendrier 2025 – 2026

Seules les **personnes inscrites** par l'école pourront **participer**
L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Théorie à suivre dans les 15 jours qui précèdent la pratique

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires	Places disponibles
<i>Vendredi 19 septembre</i>	Jeudi 25 Septembre	Centre Étangs chauds Le Mans (réservé aux écoles du Mans)	17h30-19h30	<u>20</u>
<i>Mardi 30 septembre</i>	Jeudi 9 Octobre	Brulon	17h00 - 19h00	<u>45</u>
<i>Mardi 18 novembre</i>	Samedi 22 novembre	Centre Étangs chauds Le Mans	9h30-11h30	<u>45</u>
<i>Mardi 17 mars</i>	Vendredi 27 mars	Spay (école)	14h00-16h00	<u>45</u>
<i>Mardi 24 mars</i>	Jeudi 2 avril	Bouloire	17h30-19h30	<u>45</u>
<i>Mardi 12 mai</i>	Jeudi 21 mai	Vivoain (école)	17h30-19h30	<u>40</u>
<i>Mardi 12 mai</i>	Vendredi 22 mai	Centre Étangs chauds Le Mans	14h00-16h00	<u>50</u>
<i>Vendredi 9 mai</i>	Vendredi 29 mai	Luché Pringé	17h30-19h30	<u>50</u>

Il faut impérativement avoir participé à la partie théorique pour se présenter à la partie pratique.

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à l'activité (tenue de sport), un casque, un vélo en état de marche.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique (en amont), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites et contiendra le lien vers la partie théorique (1h à prévoir en autonomie), ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.